

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

23 mai 2018 - 17h

Lycée L. Armand de Chambéry



CONFÉRENCE-DÉBAT

développée par Frédéric OROBON,
professeur de philosophie à l'ESPE
de Bourgogne :

**« Les réticences vis-à-vis de la
vaccination comme révélateur des
ambiguïtés de l'éducation à la santé »**



DANIEL REYNIER
PRÉSIDENT DE LA
SECTION MGEN SAVOIE

Merci !

Vous avez voté pour élire vos représentants au comité de section de la Savoie.

La séance du 4 avril a permis d'accueillir les nouveaux élus et d'honorer les candidats qui terminaient leur mandat. Ce fut l'occasion d'un passage de relais entre anciens et nouveaux élus.

Lors de cette séance d'installation, conformément aux statuts de MGEN, les membres de cette assemblée ont élu leur président. Ils m'ont fait l'honneur de m'accorder leurs suffrages. Ainsi, après avoir été Trésorier, puis Vice-président, je deviens Président de la section MGEN de Savoie.

Je succède à Jean-Louis Tarditi qui, en tant que Président pendant 20 années, a incarné notre mutuelle au sein du département et de la région. Il nous a représentés, avec d'autres élus, lors des assemblées générales annuelles, dans les instances paritaires de l'Assurance Maladie ou de la Mutualité. Il a su animer avec beaucoup d'intelligence et de finesse la vie politique au sein du comité de section, accueillir les nouveaux élus. Sans jamais perdre de vue les valeurs qui constituent le socle de notre mutuelle, humanité et solidarité, il a contribué aux nécessaires adaptations de MGEN au monde actuel. Au nom de tous les adhérents de MGEN Savoie, je lui adresse des remerciements chaleureux pour ses 37 années de militantisme au sein de la Mutualité.

Je remercie également tous les élus qui nous ont précédés pour avoir éclairé le chemin qui permet de renforcer chaque jour notre mutuelle dans une société en constante évolution.

Merci enfin aux nouveaux élus de nous donner un peu de leur temps. Je leur souhaite la bienvenue. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'ils soient formés afin de remplir efficacement leur mandat et trouver beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de cette mission.

À vous, adhérents, je donne rendez-vous pour notre assemblée départementale le 23 mai (voir page 8). Tout d'abord, nous débattons autour du thème de la vaccination, puis nous ferons un tour d'horizon de l'activité MGEN en Savoie et répondrons à vos questions.

Au cours du second semestre 2018, nous aurons également la possibilité d'échanger lors des rencontres mutuelles qui constituent un temps important de démocratie participative.

Editorial 2

• Merci !

Pages régionales 3-5

- Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier
- Étudiants : du nouveau à la rentrée
- Coûts de santé : notre chère région

Dis, c'est quoi? 6-7

- Le contexte dans lequel évoluent les complémentaires santé

Élection du comité de section 8

- Résultats et perspectives

Village Information Prévention Santé

Le 22 et le 23 juin, MGEN sera présente au Village Information Prévention Santé organisé par la CPAM.

Dans le prolongement de notre thème d'assemblée départementale, nous y parlerons de vaccination.

Retrouvez nous de 10h00 à 18h30 le samedi 23 juin au Parc du Verney à Chambéry.

La journée du 22 juin sera consacrée aux scolaires.



BULLETIN MGEN SAVOIE



MGEN Savoie



116, avenue du Grand Ariétaz
73079 Chambéry Cédex 9

Tél. : **3676** • Fax : 04 79 62 19 39

Internet et courriel : www.mgen.fr

(formulaire de contact sur la page départementale de la section de Savoie)

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

l'équipe de direction et les membres de la commission communication

Directeur de la Publication : le Président

Routage : atelier protégé LMDES

Conception/Impression : Kalistene Conseil

Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN en cours

Pourquoi changer d'assurance de prêt immobilier

85 % des emprunteurs souscrivent à une assurance groupe de la banque au lieu de faire appel à des assurances emprunteurs externes souvent plus avantageuses.

La récente loi Bourquin permet aux 8 millions de Français concernés de faire jouer annuellement la concurrence pour une assurance de prêt immobilier en cours.

POURQUOI CHANGER ?

L'opportunité d'une meilleure protection au meilleur coût

Pendant la longue période de votre prêt immobilier, l'évolution de votre situation personnelle, familiale ou professionnelle doit vous inciter à reconsidérer vos niveaux de garantie et leurs coûts.

► Sur le plan personnel :

Vous avez arrêté de fumer ?
Suppression d'une surprime « fumeur » ? (pas de majoration à la MGEN).
Votre situation médicale s'est améliorée¹ ?
Minoration de cotisation ?
Disparition d'une exclusion de garantie ?
Vous avez arrêté la pratique d'un sport considéré comme à risque ?
Suppression d'une majoration éventuelle de cotisation ?

► Sur le plan familial :

Votre situation a changé ?
Prise en compte de votre conjoint ?

► Sur le plan professionnel :

Vous avez changé de statut ?
Vous êtes titularisé ?
Diminution ou suppression des risques liés à l'emploi ?

L'opportunité de questionner son endettement foncier et réorganiser ses finances

Dans la majorité des cas en France, l'assurance d'un prêt immobilier est calculée sur le capital initial de l'emprunt.

En changeant d'assurance en cours de remboursement, vous vous assurez avec un nouveau contrat sur un montant plus faible. C'est moins coûteux à âge et situation de santé équivalents.

Questionner le poids de son endettement foncier peut conduire à regrouper des prêts pour réorganiser durablement ses finances et trouver un contrat d'assurance adapté à son profil.

COMMENT CHANGER ?

Attention aux délais

Pour faire valoir son **droit de résiliation annuelle**, un délai de préavis de 2 mois doit être respecté.
EX : vous avez signé un contrat de prêt le 1^{er} décembre 2010. Le courrier de résiliation par **lettre recommandée avec A/R** doit parvenir à l'assureur avant le 1^{er} octobre 2018.

À partir de la réception de la lettre, l'assureur a 10 jours maximum pour étudier la demande et justifier par écrit sa réponse.



La journée Habitat du 28 mars à MGEN Savoie a permis des échanges fructueux entre adhérents et experts.



Plus d'infos...

► Contact téléphonique avec un conseiller habitat : **36 76**

► Site MGEN :

<https://www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/>

/ RÉSILIATION SANS FRAIS

L'établissement prêteur ne peut, en raison de la résiliation du contrat d'assurance emprunteur, modifier le taux du prêt ou les conditions du crédit. Il ne peut pas non plus facturer de frais (par exemple, pour l'analyse du nouveau contrat).

/ ATTENTION AUX CONDITIONS

Chaque changement d'assureur ne sera accepté que si le nouveau contrat présente des garanties au moins équivalentes² au précédent.

1 - La cotisation et les garanties peuvent être réétudiées sans changer le contrat. Renseignez-vous !

2 - Qu'est-ce que des garanties équivalentes ?

Chaque établissement financier doit retenir 11 critères sur une liste de 18 critères déterminés par le Comité consultatif du secteur financier.

Les 11 critères retenus doivent obligatoirement vous être communiqués via une Fiche Standard d'Information (FSI) remise par l'organisme prêteur.

Etudiants : du nouveau à la rentrée



La fin annoncée de la Sécurité sociale étudiante entre dans les faits.

Dès la prochaine rentrée, l'inscription annuelle à la Sécurité sociale pour les étudiants sera supprimée, ainsi que la cotisation correspondante (qui était de 217 €).

A compter du 1^{er} septembre 2018, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur resteront affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Les étudiants déjà inscrits à une mutuelle étudiante pour la gestion de leur sécurité sociale cette année resteront rattachés à cette mutuelle jusqu'au 31 août 2019, puis ils seront automatiquement rattachés à la Caisse primaire d'assurance maladie de leur domicile.

Par ailleurs, les mutuelles continueront à proposer des complémentaires Santé spécifiquement adaptées aux étudiants.

(Communiqué de presse Cnam du 15/03/2018 – extraits).

► **Pour répondre aux besoins spécifiques des 18 à 29 ans, MGEN a créé Ôji, une offre tout compris**

UNE COUVERTURE SANTÉ À PRIX JEUNE, VALABLE À L'INTERNATIONAL :

- Protection santé adaptée et tiers-payant.
- Assistance 24H/24 et 7J/7 à l'étranger, y compris dans le cadre des études.
- Forfaits « Prévention » et « Se soigner autrement » : ostéopathie, contraception, diététicien...
- Bonus prévention : 50 € remboursés sur leur abonnement sportif par exemple.

DES PACKS SERVICES QUI RENDENT VRAIMENT SERVICE AU QUOTIDIEN

- **PACK URGENCES** en cas d'accident ou d'immobilisation avec rapatriement médical et soutien psychologique.
- **PACK BIEN DÉMARRER** pour gérer son budget et ses démarches, avec coach budget et conseils.
- **PACK MIEUX INFORMÉ** pour rechercher des professionnels ou des conseils médicaux.

**POUR VOTRE SANTÉ,
FAITES COMME SI
ON ÉTAIT LÀ.**

ôji par **mgen**

► Pour en savoir plus...
Contactez-nous au 3676 ou sur le site mgen.fr

Coûts de santé : notre chère région

Alors qu'Emmanuel Macron a fixé l'objectif d'un reste à charge zéro en optique, dentaire et audioprothèse, la Mutualité Française a choisi de consacrer la première édition de son Observatoire à cette question du reste à charge.

En France, chaque assuré social dépense en moyenne 2 930 € par an pour se soigner, dont 247 € restent à sa charge, soit 8,4 % après remboursement de la Sécurité sociale et de la complémentaire santé. C'est le reste à charge le plus bas des pays de l'Union européenne à 15.

Pour autant de grandes disparités existent entre les territoires, avec des écarts qui peuvent aller du simple au double pour une paire de lunettes de même correction !

En Rhône-Alpes, l'étude de l'Observatoire de la Mutualité française montre qu'il vaut mieux acheter ses lunettes en Ardèche mais aller dans la Loire pour ses prothèses dentaires et auditives. A contrario les habitants des 2 Savoies sont ceux qui font face aux restes à charge les plus élevés dans ces domaines.

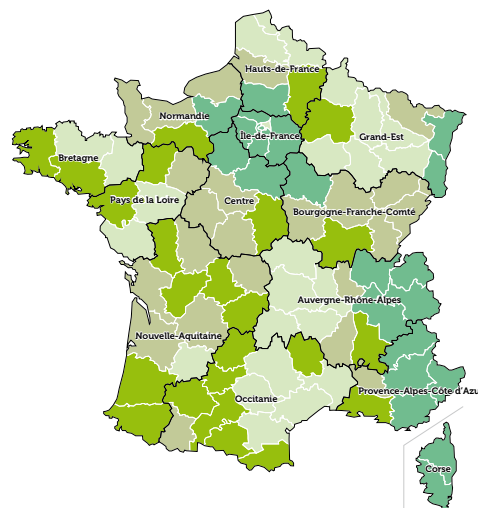
Dans notre région, l'écart de prix entre le département le moins cher et le plus cher dépasse 25 %, sauf en audioprothèse où il est plus resserré (8,2 %).

LA SANTÉ : UNE ÉCONOMIE PARADOXALE

On a tendance à penser que la concurrence tire les prix vers le bas, mais en santé c'est le contraire !

Comme on le voit très bien en optique et en dentaire dans le tableau ci-dessous, plus il y a de professionnels de santé pour 100 000 habitants et plus les tarifs sont élevés. Ceci laisse penser qu'au lieu de faire baisser des coûts, la concurrence conduit les professionnels de santé à augmenter leurs tarifs pour compenser la baisse de leurs ventes ou de leur nombre de patients. Du reste, les codes de déontologie des professions médicales et paramédicales contiennent plusieurs articles sur la bonne confraternité et le détournement de clientèle qui sont autant d'invitations tacites à s'aligner sur les tarifs des confrères.

Cela étant, la densité médicale (au sens large) n'explique pas toutes les disparités. Ainsi en dentaire, l'étude



PRIX MOYEN D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE

376€ - 416€	434€ - 464€
416€ - 434€	464€ - 544€

(Données 2016)

révèle un clivage est-ouest selon une diagonale Normandie-Paca qui suit approximativement les disparités de revenu moyen, ce qui suggérerait que les tarifs tendent à s'aligner sur le niveau de vie de la population locale.

Quelles qu'en soient les causes, les inégalités en matière de coûts de santé sont une réalité qui pèse durement sur les habitants de la région Rhône-Alpes et qui plaide en faveur d'une plus grande régulation de la part des pouvoirs publics. Une régulation que l'objectif du reste à charge zéro rend incontournable sauf à le reléguer au rayon des promesses intenables.

	PRIX D'UNE PAIRE DE LUNETTES	PRIX D'UN VERRE PROGRESSIF	NOMBRE OPTICIENS POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE DENTAIRE	NOMBRE DENTISTES POUR 100 000 HABITANTS	PRIX D'UNE PROTHÈSE AUDITIVE	NOMBRE AUDIO PROTHÉSISTES POUR 100 000 HABITANTS
Ain	430€	238€	49	479€	52	1658€	4
Ardèche	370€	245€	45	442€	52	1563€	4
Drôme	455€	241€	56	422€	63	1547€	10
Isère	464€	242€	59	482€	62	1557€	5
Loire	426€	226€	49	402€	55	1519€	5
Rhône	461€	251€	65	461€	72	1532€	8
Savoie	476€	251€	58	505€	66	1637€	8
Haute-Savoie	467€	261€	65	495€	72	1644€	5
Moyenne nationale	437€	237€	53	452€	64	1526€	5

► Pour consulter

l'étude complète et les focus régionaux, rendez-vous sur le site Place de la santé, rubrique Observatoire.

PLACE
DE LA SANTÉ
L'Observatoire



> Sources : Sniiram-CnamTS, Drees (Répertoire partagé des professionnels de santé)/calculs FNMF



Dis, c'est quoi

le contexte dans lequel évoluent les complémentaires santé ?

Comment les Français sont-ils couverts pour leurs frais de santé ? Tentons en quelques lignes de tordre le cou à quelques idées reçues et de mettre en lumière quelques vérités qui éclaireront les enjeux des actuelles discussions sur le reste à charge 0 dans les domaines optique/dentaire/audioprothèse.



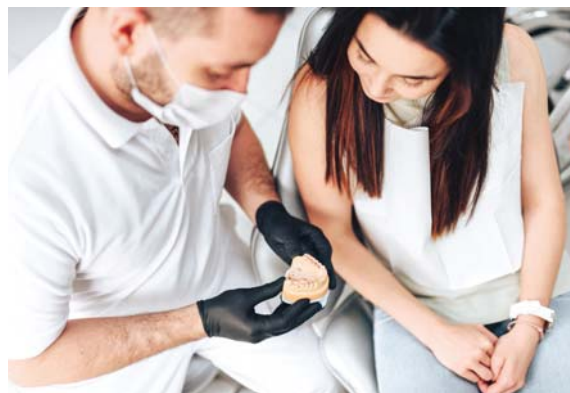
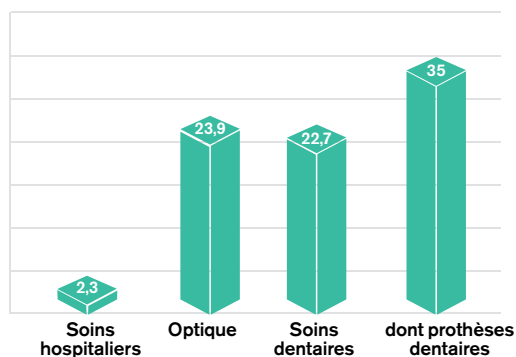
L'article page 5 a mis l'accent sur le faible reste à charge des français (8,4 %) comparativement à leurs voisins européens.

Mais ce chiffre global masque des réalités très variables selon les soins : de 2,3 % de reste à charge pour les soins hospitaliers à 23,9 % pour l'optique (prise en charge à hauteur de 4 % par l'assurance maladie obligatoire et 72 % par les complémentaires santé) ou encore 22,7 % pour les soins dentaires. Le reste à charge est même de 35 % si l'on considère uniquement les prothèses dentaires, l'assurance maladie obligatoire intervenant à hauteur de 20 % et les complémentaires santé 45 %. On comprend que dans ces conditions, entre 15 et 25 % des Français renoncent à des soins dentaires chaque année.

Les tarifs et donc les restes à charge sont aussi très variables suivant les départements. Le prix moyen d'une paire de lunettes varie de 271 € en Ariège à 513 € à Paris, soit près du double. Le prix moyen d'une prothèse dentaire est de 376 € dans le Cantal et de 544 € dans les Yvelines. Pour une audioprothèse, le reste à charge moyen après remboursement de l'assurance maladie et de la complémentaire santé est de 477 € en Mayenne et de 1 049 € en Haute-Saône.

	Prix moyen le plus bas	Prix moyen le plus haut
Lunettes	271 €	513 €
Prothèse dentaire	376 €	544 €
Audioprothèse	1 118 €	1 726 €

RESTE À CHARGE POUR LES MÉNAGES EN %



Les taxes représentaient 5 € par an et par adhérent en moyenne en 2001... 76 € aujourd'hui.

La Mutualité Française réfléchit à des propositions pour faire avancer les débats. Plusieurs d'entre elles concernent la fiscalité. Prenons l'exemple des taxes assises sur les cotisations. Sur 100 € de cotisation, 13,27 € sont reversés directement à l'Etat. Seuls 86,73 % des cotisations sont donc utilisées pour financer les prestations et les frais de gestion ! Thierry BEAUDET, actuel Président de la Mutualité Française, disait, lorsqu'il était Président de MGEN, que la cotisation annuelle des adhérents n'intègre le budget de la mutuelle qu'à partir du 18 février ; avant elle sert à payer les taxes ! La fiscalité indirecte dans le secteur de la santé est vraiment conséquente. Les taxes représentaient 5 € par an et par adhérent en moyenne en 2001... 76 € aujourd'hui. En optique, les verres supportent une TVA de 20 %. La Mutualité Française propose de considérer les verres comme un bien médical et d'abaisser la TVA à 5,5 %, ce qui permettrait de faire diminuer les prix.

Votre cotisation mutualiste 2018 a augmenté ? Sachez que les dépenses de votre mutuelle vont, elles aussi, augmenter en moyenne de 3,8 % pour la seule année 2018. En effet, les pouvoirs publics ont imposé aux complémentaires santé des revalorisations qui représentent 990 millions de dépenses supplémentaires (augmentation de 2 € du forfait hospitalier, forfait patientèle et négociations conventionnelles avec les médecins et les pharmaciens...).

En 2017, pour 100 € de cotisation, MGEN a déboursé 104 € de versement de prestations et de frais de gestion. Elle a donc enregistré un déficit compensé par ses fonds de réserve. Malgré ce contexte, MGEN maintient le cap et s'attache à conserver un haut niveau de services à ses adhérents. Nous laissons à notre magazine *Valeurs Mutualistes* le soin de vous communiquer comme chaque année les données nationales. En ce qui concerne la Savoie, MGEN gère 23044 personnes en régime obligatoire et compte 21647 adhérents en régime complémentaire.



Les allocations journalières restent la prestation la plus sollicitée par les adhérents éligibles : par près de 1 sur 50 !



Vous trouverez ci-dessous le nombre de bénéficiaires savoyards en 2017 pour les principales prestations spécifiques qui illustrent bien le caractère unique de la protection MGEN. Bien plus qu'une complémentaire santé, la couverture MGEN a été pensée la plus large possible pour vous accompagner dans les moments heureux ou difficiles de votre vie.

Les allocations journalières (complément de revenus en cas de passage à demi-traitement) restent la prestation la plus sollicitée par les 12937 membres participants éligibles : par près de 1 sur 50 (en augmentation de plus de 25 % par rapport à 2016) ! Les prestations liées à la perte d'autonomie enregistrent aussi une hausse significative en 2017 : près de 11 % de bénéficiaires supplémentaires pour la prestation dépendance et même 30 % pour l'aide au mutualiste aidant. S'il en était besoin, cela démontre que la

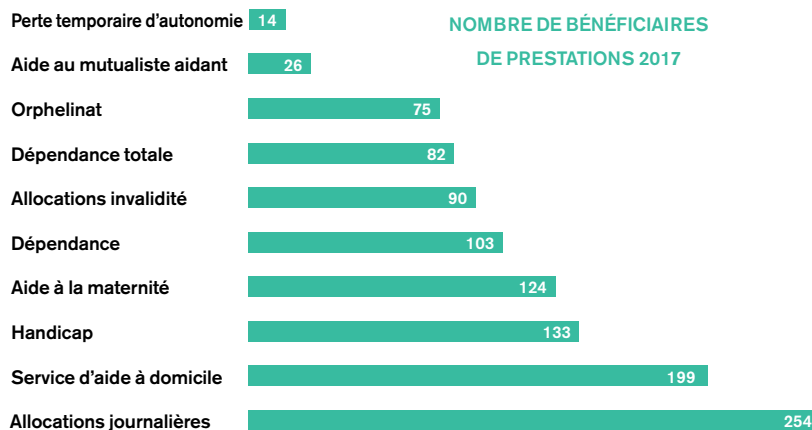
perte d'autonomie est un phénomène en accroissement et les réponses apportées par les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur de la problématique. Côté MGEN, la prestation dépendance totale existe depuis 2010 et l'offre additionnelle complément d'autonomie moyennant une cotisation complémentaire est diffusée depuis 2011.

N'hésitez pas à venir discuter de toutes ces questions le 23 mai à 17h lors de notre assemblée départementale au Lycée Louis Armand de Chambéry (321 Rue du Grand Champ). C'est un temps d'échanges privilégié entre la mutuelle et ses adhérents. Faites-le vivre !

** La plupart des chiffres sont issus de la Mutualité Française et sont consultables sur le site <https://placedelasante.mutualite.fr/>*

Certaines prestations vous sont inconnues ?

Renseignez-vous en appelant le **36 76** ou en vous rendant à la section. Notre accueil tout public est ouvert de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi. Pour vous assurer une réponse personnalisée, nous vous invitons à prendre rendez-vous en appelant le 36 76, pour être reçu(e) entre 9h et 18h.



Élections du comité de section Savoie 2018

Résultats et perspectives

Le comité de section composé de 33 membres est soumis à vos suffrages tous les 2 ans par tiers (11 postes). S'ajoutent cette année 3 places laissées vacantes par des élus n'étant pas en mesure de terminer leur mandat.



LE COMITÉ DE SECTION EST DONC COMPOSÉ MAINTENANT DE :

Pierre ANXIONNAZ, Frédéric BEAUDERON, Annick BOGEY-REY, Monique BOUCHAKEL, Michèle BRUNET, Brigitte BURGHGRAEVE, Sylvie BUSILLET, Arnaud CARRE, Franck CELLE, Jean-François CURTET, Olivier DELPLANCKE, Dominique DEMAGNY, Françoise DUPIN, Laetitia FROMENT, Marc GILLETTE, Dominique GUAZZONI, Gilbert JACQUIER, Michelle LUCAS, Catherine MARCHAND, Jocelyne MARGUERON, Jacques MENJOZ, Christine MERLIN, Elisabeth MILLERET, Nicole PADEY, Philippe POLLET, Annie PONCE, Philippe POUCHAIN, Fabienne POUSSEROT, Daniel REYNIER, Valérie ROSSET, Michèle ROUGIER, Anne SILLION, Pierre TIRARD.

La procédure de vote s'est achevée le 16 mars. Merci aux adhérents qui par leur vote ont fait vivre la démocratie MGEN. Si vous avez voté par internet entre le 3 et le 17 janvier, vous avez en plus contribué au versement de 1 € (correspondant à l'économie procurée par le vote électronique) à une de ces 4 causes :

- ✓ **La promotion de l'égalité filles/garçons** auprès des collégiennes et des collégiens avec l'Adosen - Prévention Santé MGEN (14 555 votants à l'échelle nationale),
- ✓ **L'accueil, le soutien et l'inclusion de personnes en situation de handicap** au Sénégal avec Solidarité Laïque (5 976 votants),
- ✓ **« Mon ESS à l'École »** (création d'entreprises éphémères et citoyennes de l'ESS en collège et lycée) avec L'ESPER (6 251 votants),
- ✓ **Un projet de recherche sur les techniques médico-chirurgicales en pédiatrie** avec la Fondation de l'avenir (19 889 votants).

14 862 votants ne se sont pas prononcés. Au total, le montant à répartir auprès des associations bénéficiaires approche les 47 000 euros.

Le comité de section recomposé va maintenant s'intéresser aux sujets d'actualité de notre mutuelle, œuvrer au sein des différentes commissions (prévention, action sociale, communication, environnement et territoires) et représenter MGEN dans différentes instances de l'Education nationale ou de l'Enseignement Supérieur et de l'économie sociale et solidaire, notamment au sein de la Mutualité Française et de la Mutualité Fonction Publique.

Continuez de faire vivre cette démocratie en venant échanger avec nous lors de l'assemblée départementale qui se tiendra le **mercredi 23 mai à 17h au lycée Louis Armand de Chambéry** (321 Rue du Grand Champ). Celle-ci désignera notamment vos représentants à l'assemblée générale nationale pour 2018 et 2019, qui seront amenés à voter les grandes orientations de la mutuelle.

Vous aurez aussi l'opportunité de suivre la **conférence-débat** qui sera développée par M. **Frédéric OROBON**, professeur de philosophie à l'ESPE de Bourgogne :



« Les réticences vis-à-vis de la vaccination comme révélateur des ambiguïtés de l'éducation à la santé »

Depuis 1964, date d'entrée en vigueur de l'obligation de la vaccination contre la poliomyélite, aucune autre obligation vaccinale n'avait été imposée en France au motif que, grâce à l'éducation à la santé, la contrainte ne serait plus nécessaire en matière de vaccination. L'extension de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins pour les enfants de moins de 2 ans, entrée en vigueur en France au 1^{er} janvier, signifie-t-elle l'échec de cette éducation ou bien ne révèle-t-elle pas plutôt les ambiguïtés de cette même éducation qui veut faire de nous des « acteurs responsables de notre santé » ?

Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

LES ÉLECTIONS EN SAVOIE

Inscrits : 14 634
Votants : 4 399 (30,06 %)
Exprimés : 4 301
Bulletins blancs : 95
Bulletins nuls : 3